

## Compte-rendu de la réunion sur la situation des migrants le 5 janv 2017 au café solidaires à Coutances

L'objet de la réunion était de contribuer à renforcer le réseau d'associations et de militants engagés de façons diverses dans l'aide aux migrants, d'échanger des informations sur les situations des migrants en CAO (centre d'Accueil et d'Orientation), des mineurs et pour certains non hébergés par l'Aide à l'Enfance, et de tous les autres, mais aussi d'initier des actions communes.

Joël et Marie-Paule, du Collectif St-Lois d'aide aux migrants évoquent leurs inquiétudes devant l'inadaptation croissante des moyens d'hébergement proposés par l'Etat (CADA : Centre d'Aide aux Demandeurs d'Asile et HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) ou le Département et les besoins :

**Les familles sans enfants de moins de 3 ans** sont systématiquement renvoyées vers les associations pour qu'elles trouvent un hébergement

**Le 115** n'offre que 3 nuitées par mois, avec parfois des aménagements

Les déboutés de leur demande d'asile ne sont pas hébergés sauf s'ils demandent un réexamen en apportant des éléments nouveaux et s'ils ont un enfant de moins de 3 ans.

Les **mineurs « non accompagnés »** eux-mêmes ne sont assurés de rien puisque 2 d'entre eux se sont fait éjectés au bout de 5 jours de leur hébergement pour suspicion de fraude sur leur âge : ils ont trouvé l'un et l'autre une famille d'accueil, leur scolarisation est engagée ainsi qu'une action en justice contre leur classement comme majeurs (Audiences à priori non publiques au tribunal de Coutances les 18 et 30 janvier)

Les « dublinés » (enregistrés à leur entrée en Europe dans un autre pays, très souvent l'Italie) sont de plus en plus nombreux (35% des migrants en France) et encourent le risque d'être assignés à résidence par le Préfet avant d'être expulsés vers le pays d'entrée en Europe, avec pour conséquence que nombre de migrants passent dans la clandestinité et/ou tentent de passer en Grande-Bretagne, s'exposant à des risques plus graves.

S'ils parviennent à vivre 18 mois en France sans être expulsés, la procédure Dublin est annulée et la France a l'obligation de prendre en charge leur demande d'asile.

A Coutances, il n'existe que 4 logements en CADA et si 2 logements sociaux sur les 8 existants ont été quelque temps réservés aux déboutés de leur demande d'asile, ce n'est plus le cas par décision de la Préfecture !

Louis souligne le scandale des hébergements en hôtels, qui coûtent beaucoup plus chers que l'hébergement en appartements et signale que Manche Habitat dispose de logements vacants à Clairefontaine.

A Saint-Lô, le CCAS cherche à se décharger du souci d'héberger des migrants à la rue en proposant, comme cela a été fait à Cherbourg, de signer une convention avec le Collectif St-Lois d'aide aux migrants, lui confiant le soin de pourvoir aux besoins en lui attribuant une certaine somme d'argent. Mais de loyer en loyer et de carte de séjour en carte de séjour, combien de temps cette somme permettra-t-elle de tenir ?

Les timbres fiscaux d'une carte de séjour coûtent aujourd'hui 609 € !!! Résultat : des cartes de séjour sont délivrées sans que les bénéficiaires ne puissent les retirer, vu leur coût...

Une « AG de lutte pour la défense des migrants » est signalée, à Caen, les 21 et 22 janvier.

La question du soutien financier amène plusieurs solutions, déjà mises en œuvre ou à initier :

- Le Comité Anne-Geneviève avait institué un parrainage financier avec possibilité de déduction fiscale...
- Des actions (spectacles, manifestations diverses) peuvent alimenter une caisse de solidarité

A Paris, une association, le Carillon, sollicite les commerçants pour apposer des pictogrammes indiquant les services qu'ils acceptent de rendre aux sans-abris (accès aux toilettes, usage d'un micro-ondes, don d'invendus, etc..). cf <http://www.humanite.fr/le-carillon-reve-dharmonie-sociale-594056>

Toutes ces informations échangées recèlent des pistes d'actions à différents niveaux.

Les participants conviennent de rester en contact et de se communiquer les propositions d'interventions qu'ils pourront être amenés à initier.

Une lettre au Préfet au sujet des craintes des « dublinés » en CAO est déjà en préparation.

*Depuis cette réunion, 4 coutançais ont participé à la séance d'information organisée avec l'avocat de la LDH samedi matin à Granville sur les règlements, démarches, institutions concernées, recours, etc...concernant les mineurs étrangers isolés. Nous tenons évidemment ces infso à disposition de tous ceux qui en auraient besoin.*

